



FICHE D'INSCRIPTION

Commission Départementale des Officiels Comité de Basketball du Maine-et-Loire Saison 2021-2022

FILIERE FORMATION ARBITRES OFFICIELS (FAO)

- Session 1 : samedi 8 janvier 2022
- Session 2 : samedi 5 février 2022
- Session 3 : samedi 12 mars 2022
- Session 4 : samedi 14 mai 2022
- Session 5 : samedi 11 juin 2022

Lieu : Campus de Pouillé aux Ponts de Cé

Etat civil

NOM - Prénom : Club :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Email : Date de naissance :

Autorisation parentale (stagiaires mineurs)

Je soussigné-e agissant en qualité de autorise / n'autorise pas (*) le responsable du stage à donner en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant dont l'identité est déclarée ci-dessus serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide pendant la durée du stage.

En cas de souci, je demande au responsable du stage de contacter au

Date et signature du représentant légal :

(*) Rayer la mention inutile

Consignes importantes

- ✓ Toute personne participant à un stage d'arbitres organisé par la CDO doit avoir enregistré pour la saison en cours une licence l'autorisant à pratiquer le basketball.
- ✓ Ne pas oublier de lire et signer le règlement intérieur au verso (pour les mineurs, signature des parents).
- ✓ L'heure de début indiquée plus haut correspond à l'heure de début du stage. Accueil impératif une demi-heure avant. Embarquement au début et en fin de stage.
- ✓ Merci de vous munir du nécessaire de toilette, d'une tenue de sport, sifflet, papier, crayon.

Coût de la formation

- ✓ 15 €uros par jour facturé au groupement sportif où vous êtes licencié-e ; frais de restauration inclus

Fait à le

Cachet et signature du club obligatoire

Signature du stagiaire (et des parents pour les mineurs)

REGLEMENT INTERIEUR Saison 2021-2022

DES STAGES ORGANISES

PAR LE COMITE DE BASKETBALL DU MAINE-ET-LOIRE

NOM DU STAGIAIRE :

Article 1 -

Pour le bon déroulement du stage, chaque stagiaire devra se conformer aux conditions de participation rappelées ci-après, ainsi qu'aux consignes particulières énoncées en début de stage par le responsable de stage.

Article 2 -

L'organisation et le déroulement des stages s'effectuent sous la responsabilité du Comité de Basketball à l'égard des stagiaires. Seuls les candidats admis au bénéfice de la formation seront accueillis sur le site de la formation et pourront bénéficier d'une protection juridique.

La présence de toute autre personne est donc formellement interdite sur les lieux de stage.

Article 3 -

Le Comité Départemental décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui se produiraient sur les lieux du stage.

Article 4 -

Par respect pour les cadres et pour les autres stagiaires, chaque candidat se conformera aux horaires des séances de travail, ainsi qu'aux horaires des repas.

Article 5 -

La consommation d'alcool est absolument interdite pendant toute la durée du stage.

Aucune boisson alcoolisée ne sera servie durant les repas. De même, aucune consommation d'alcool ne sera tolérée dans l'environnement du stage.

Article 6 -

La consommation de cigarettes n'est pas autorisée durant les séances de travail. Les stagiaires désirant fumer attendront les pauses et le feront à l'extérieur des salles de cours et de sport.

Article 7 -

Tout stagiaire qui devra s'absenter ou quitter momentanément le stage, pour cause de cas de force majeure, ne pourra le faire qu'avec l'accord du chef de stage. En cas d'autorisation d'absence donnée par le chef de stage, une décharge sera signée par le stagiaire qui s'absente ou par les parents du stagiaire mineur.

Article 8 -

Le non-respect de ce règlement peut entraîner le renvoi du stagiaire sans remboursement des frais de participation.

Fait à, le/...../.....

Signature de l'intéressé ou du représentant légal
Précédée de la mention « bon pour accord »